

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 23 juin 2020**

Date de convocation : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIERSecrétaire de séance : Audrey VANHOOREN**DÉLIBÉRATION N°2020-31 : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2020**

Par délibération du 9 décembre 2019, M. le Maire a été autorisé à effectuer des dépenses avant le vote du budget. Il s'avère nécessaire de modifier les prévisions au budget primitif de l'exercice comme suit :

Articles Programmes	Délibération du 9 décembre 2019	Budget 2020
Art 165 Dépenses	2 000,00 €	2 500,00 €
Art 2313 Progr 220 Travaux Bâtiments communaux	50 000,00 €	25 000,00 €
Art 2313 Prog 280 Aménagement Maison Pétrique	100 000,00 €	540 000,00 €
296 Voirie 2019	100 000,00 €	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte Les modifications des prévisions**VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :**Investissement :**

Dépenses : 945 233.50 €
209 595.00 € (restes à réaliser)
1 275 357.73 €

Recettes : 1 140 037.99 €
105 314.31 € (restes à réaliser)
1 275 357.73 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 330 306.78 €
Recettes : 1 330 306.78 €

VOTE

POUR	16
CONTRE	3
ABSTENTIONS	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

